



MAIRIE DE CANTE

13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTÉ
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
<http://www.mairiedecante.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEUX - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

PROCÈS VERBAL DU 05 JUIN 2026

Convocation le 29/05/2026

L'An Deux Mil Vingt-six le cinq juin, à 18h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Canté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Eric Cancel, Maire sortant jusqu'à l'élection du nouveau Maire qui prendra la présidence.

Début de séance : 18h00

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Absent excusé : Leslie ADAMO (A donné procuration à M Eric CANCEL)

Absent représenté :

Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

M Jean-Jacques GIMENO est désigné pour exercer cette fonction

ORDRE DU JOUR de la présente séance :

Arrêté du procès-verbal du 31/03/2026
Elections sénatoriales, désignation des grands électeurs
Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

En vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui sera publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

Suivant l'ordre du jour, M le Maire demande si un membre du conseil municipal a une prise d'intérêt concernant les points inscrits. => Aucune prise d'intérêt n'est signalée

ARRETÉ du PROCÈS-VERBAL de la séance du 31/03/2026

Rappel des délibérations prises lors de la séance ordinaire :

N° de délibérations	Objet de la délibération	Décisions		
		Pour	Contre	Abstention
DE _ 2026_013	Approbation et vote du CFU 2025	10	00	00
DE _ 2026_014	Affectation du résultat 2025	10	00	00
DE _ 2026_015	Vote des taxes locales 2026	10	00	00
DE _ 2026_016	Subventions 2026 accordées aux associations et au SIVE	10	00	00
DE _ 2026_017	Indemnités des Adjointes	10	00	00
DE _ 2026_018	Approbation et vote du budget 2026	10	00	00

Arrêtés Municipaux pris depuis la dernière séance :

N° d'ordre : AR_2026_015 Portant demande débit de boissons soirée irlandaise

N° d'ordre : AR_2026_016 Portant achat de concession FOUET-GASC

N° d'ordre : AR_2026_017 Portant délégation de signature au SDIAU

N° d'ordre : AR_2026_018 Portant permission de voirie, de circulation & de travaux rue du Général Sarrut

N° d'ordre : AR_2026_019 Portant main levée sur mise en sécurité ordinaire la Maysou

N° d'ordre : AR_2026_020 Portant permission de voirie, de circulation & de travaux route de la Pigeonnière

N° d'ordre : AR_2026_021 Portant police de circulation permanent ARTEC

N° d'ordre : AR_2026_022 Portant désignation du référent communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation

N° d'ordre : AR_2026_023 Portant demande débit de boissons Fête locale premier soir

N° d'ordre : AR_2026_024 Portant demande débit de boissons Fête locale deuxième soir

N° d'ordre : AR_2026_025 Portant occupation du domaine public autour de la salle poly et du city Fête locale

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée. S'il n'appelle aucune observation, il est réputé adopté à l'unanimité. Le cas échéant, les observations formulées sont consignées ci-dessous.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		

EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE ce jour

Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 00,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Marie-Claire GAUSSENS

- Jean-Jacques GIMENO

- Guillaume BISOGNIN

- Lola GOILLOT

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué (ou des délégués) :

Les candidatures enregistrées (individuelles ou groupées) :

- M Eric CANCEL

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M Eric CANCEL 11 voix
- M Eric CANCEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées (individuelles ou groupées) :

- M Jean-Jacques GIMENO
- Mme Jacqueline CHATELAIN-PILLOT
- M Sébastien CATHALA

Après enregistrement de(la) ou des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M Jean-Jacques GIMENO : 11 voix
- Mme Jacqueline CHATELAIN-PILLOT 11 voix
- M Sébastien CATHALA : 11 voix
- M Jean-Jacques GIMENO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.
- Mme Jacqueline CHATELAIN-PILLOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.
- M Sébastien CATHALA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales

→ Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Prochaine Réunion du conseil : Les nouveaux élus ont choisi comme jour des futurs conseil municipaux les mardis soir à 19h00.

Fin de la réunion : 18h15